

DECISION DU PRESIDENT N°2024-055

Objet : Convention d'occupation du domaine public – Gymnase à La Tour d'Aigues

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes Sud Luberon,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 et L. 2122-23,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°2009-049 du 10 juillet 2009 relative aux frais de fonctionnement des équipements sportifs communautaires,
Vu la délibération n°2021-062 du 22 juillet 2021 portant sur la convention d'utilisation des équipements sportifs avec le Conseil Départemental de Vaucluse,
Vu la délibération n°2024-004 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir à M. le Président
Vu les statuts de COTELUB ;
Considérant ce qui suit :
COTELUB est gestionnaire du gymnase à La Tour d'Aigues et met à disposition des associations sportives et des établissements d'enseignements ses installations sportives.

La SPL Durance Pays d'Aigues a sollicité COTELUB pour obtenir l'autorisation d'occupation du gymnase afin d'y exercer des cours d'éducation physique et sportive.

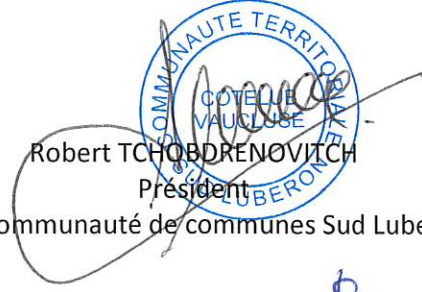
Cette activité est conforme à l'affectation du domaine public concerné.

En application de la délibération du 10 juillet 2009, l'occupation est consentie gratuitement.

DECIDE

- Article 1** D'autoriser l'occupation du gymnase de La Tour d'Aigues, par La SPL Durance Pays d'Aigues dans les conditions de la convention jointe et du règlement intérieur.
- Article 2** De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.
- Article 3** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 4** De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 29 juillet 2024


Robert TCHOBDRENOVITCH
Président
de la Communauté de communes Sud Luberon

